

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° DN182**présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 367 situé au 3.3.2 "Développer une politique volontariste de coopération européenne et internationale" du rapport annexé par :

Dans le cadre de cette action prioritaire de prévention, actuellement menée par les éléments français au Sénégal en direction des armées étrangères, il est proposé une montée en puissance des actions de formation, à hauteur de 500 opérations par an.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au quotidien, des militaires français, dont l'excellence n'est plus à démontrer, forment et conseillent des membres de forces armées étrangères.

Ainsi par exemple, créés le 1er août 2011, suite au traité signé entre la France et le Sénégal, les éléments français au Sénégal (EFS) constituent, à Dakar, un « pôle opérationnel de coopération » (POC) à vocation régionale. Les EFS disposent par ailleurs de la capacité d'accueillir, de soutenir voire de commander une force interarmées projetée. S'inscrivant ainsi dans une posture de prévention, les EFS demeurent un point d'appui matérialisé par l'existence d'un noyau clé de poste de commandement interarmées (PCIA) et d'escales navale et aéronautique.

Dans le cadre de cette coopération, sont organisées chaque année des actions de formation à destination des armées africaines, pour leur permettre de gagner en autonomie.

En raison de la forte demande, il est proposé d'augmenter ces opérations de formation à 500.